



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PUY-DE-DOME

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
DU PUY-DE-DOME**

SERVICE : VIE ASSOCIATIVE, EDUCATION
POPULAIRE, SPORTS

Clermont-Ferrand, le **27 JUIN 2013**

Affaire suivie par : Nathalie ALBUISSON

Secrétariat : Jocelyne Defaix ☎ 04 73 14 76 34

Conseiller sportif : Christian Carré ☎ 04 73 14 76 30

P.J. : Fiches 2.1,2.2, 4.4 et 4.5

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le dispositif national destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « plan national canicule » (PNC) est à nouveau mis en vigueur, pour l'année 2013, sur la base de quatre niveaux, coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique :

- le « **niveau 1 - veille saisonnière** » est activé chaque année du 1er juin au 31 août ;
- le « **niveau 2 - avertissement chaleur** » répond au passage **en jaune** de la carte de vigilance météorologique. Si la situation le justifie, il permet la mise en oeuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- le « **niveau 3 - alerte canicule** » répond au passage **en orange** sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par le préfet de département ;
- le « **niveau 4 - mobilisation maximale** » répond au passage **en rouge** sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Vous trouverez ci-joint quatre fiches de recommandations : la fiche 2.1 « les sportifs », la fiche 2.2 « les travailleurs », la fiche 4.4 « organisateurs de manifestations sportives » et la fiche 4.5 « responsables d'infrastructures ou équipements accueillant des sportifs ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir relayer ces outils d'information auprès des présidents de clubs relevant de votre discipline.

Ces fiches sont à remettre aux éducateurs sportifs-entraîneurs et/ou à afficher en un lieu visible par tous, dans les locaux utilisés par les clubs le cas échéant.

Pour toutes autres informations sur le plan Canicule, vous pourrez utilement consulter le site internet de l'agence régionale de santé à l'adresse : www.ars.auvergne.sante.fr

Des outils de communication sont consultables sur : www.sante.gouv.fr/les-outils-de-communication.htm et www.inpes.sante.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-outil.asp

Je vous remercie de votre contribution, et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

P/le Directeur départemental
de la cohésion sociale,
Le Directeur départemental adjoint,

Bernard DEMARS

Madame la Présidente
Monsieur le Président
Comités Départementaux sportifs
du Puy-de-Dôme